

En quoi consiste ce dispositif ?

Le dispositif DIAPASON est une **action collective** associant 8 PMI **pour les aider** à mettre en place une démarche d'amélioration continue et d'innovation de leur organisation interne en s'assurant qu'elle contribue tout autant à l'amélioration :

- ✓ de la **performance industrielle de l'entreprise**
- ✓ qu'**aux conditions de travail et à la santé des salariés**

Chaque entreprise bénéficiera :

- ✓ d'un accompagnement sur 12 à 18 mois
- ✓ d'un diagnostic de l'organisation pour identifier les améliorations prioritaires
- ✓ de la mise en œuvre d'un à deux chantiers d'amélioration
- ✓ de l'appui de deux experts (en organisation de la production et en ergonomie de l'activité de travail)
- ✓ de la formalisation d'un plan d'actions et d'une évaluation pour pérenniser la démarche
- ✓ d'échanges d'expériences avec les 7 autres entreprises
- ✓ d'un transfert de compétences

Comment ce dispositif va-t-il se dérouler ?

Lancement de ce dispositif : octobre-novembre 2014.

Cette opération alterne :

✓ **des temps individuels (dans chaque entreprise) : 10 à 16 jours de conseil personnalisé en entreprise** sur les deux domaines, performance et conditions de travail/santé

✓ **des temps collectifs (communs aux 8 entreprises) : 6 séminaires d'échanges d'expériences** (6 demi-journées) sur la conduite et la réalisation des démarches (modalités, difficultés/avantages, pistes, ...) et **2 ateliers de formation à destination des dirigeants et d'un binôme de référents PERFORMANCE et SANTÉ.**

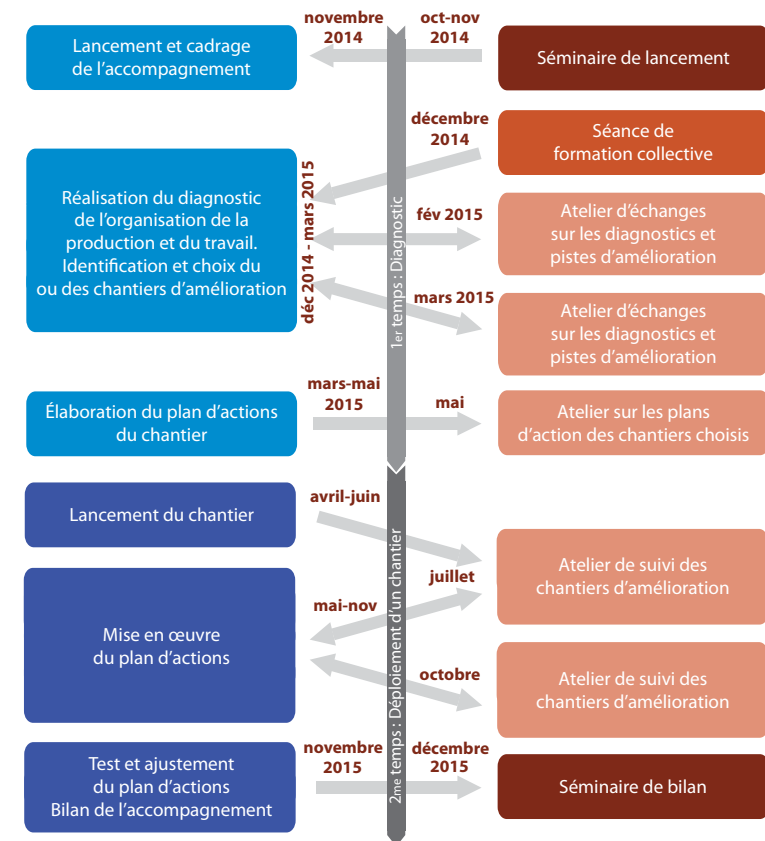
DIAPASON : Les principales étapes

TEMPS INDIVIDUELS

Un accompagnement personnalisé dans chaque entreprise

TEMPS COLLECTIFS

Des réunions à destination des directions et/ou des binômes de référents PERFORMANCE et SANTÉ des 8 entreprises



Qui peut en bénéficier ?

- ✓ Vous êtes une PME au sens communautaire à caractère industriel de Midi-Pyrénées (moins de 250 salariés, non détenue par un groupe industriel)
- ✓ Vous êtes volontaire pour mener une démarche d'amélioration conjointe de la performance de l'entreprise ET de l'organisation du travail et des conditions de travail des salariés
- ✓ De préférence, vous avez conduit des actions d'optimisation de votre organisation industrielle et/ou de prévention en matière de santé au travail.

Vous êtes éligible à cette opération qui bénéficiera à **8 PME industrielles de Midi-Pyrénées** sélectionnées par le comité de pilotage.

Les participations financières du FACT¹ (ANACT), de la DIRECCTE Midi-Pyrénées et de la CARSAT de Midi-Pyrénées permettent de réduire votre contribution à environ 1 500 euros.

Clôture des candidatures : 21 juillet 2014.

1. Fonds pour l'Amélioration des Conditions de Travail

Vos contacts :

Votre conseiller-ère local-e de la Chambre de Commerce et d'Industrie

En département Et au niveau régional

Céline Peirs, Chargée de mission, CCI Midi-Pyrénées – Tél. : 05 62 74 20 67 – celine.peirs@midi-pyrenees.cci.fr

Carine Belin, Chargée de mission, Midact – Tél. : 05 62 73 74 12 – c.belin@anact.fr

Diapason

Dispositif d'Accompagnement de la Performance industrielle et de l'Amélioration de la Santé des salariés par une Organisation Novatrice

Vous cherchez à :

- ✓ améliorer la performance industrielle de votre entreprise dans la durée
- ✓ améliorer les conditions de travail et la santé de vos salariés
- ✓ mobiliser les salariés de votre entreprise dans des actions d'amélioration de l'organisation de votre société
- ✓ pérenniser une démarche d'amélioration continue de votre organisation industrielle
- ✓ vous inscrire dans une dynamique d'innovation d'organisation interne.

La DIRECCTE, la CARSAT, le réseau des CCI et le MIDACT vous proposent une opération pilote qui peut vous intéresser

